

Conseil Municipal de Frontenaud
Séance VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 à 20h30, salle du conseil

Présents : Christine LOUROT, Clément MARTIN, Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Roselyne STEURER, Céline RAPP

Excusés : Claire JAEGER, Pouvoir à Marie-Pierre UNY
Thomas ECOCHARD, Pouvoir à Céline RAPP
Blaise STEURER, Pouvoir à Roselyne STEURER

Président de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h30
Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le Maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions
Pas d'autre proposition : Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance

1. Procès-verbal séance du 04 juillet 2025

Madame Le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal du 4 Juillet 2025
10 pour 2 abstentions

2. Budget commune : DM complément déficit d'investissement 2024,

Lors de l'élaboration du budget supplémentaire, il était possible de couvrir totalement le déficit d'investissement reporté de 2024, qui n'avait été comblé qu'à hauteur de 171 884 € par l'affectation au 1068.

De plus, une nouveauté signalée cette année par Hélios : on doit reprendre les résultats au centime près, et donc le déficit d'investissement est de 176 392.41 € alors qu'au BP il a été inscrit pour 176 392 €

La DM va se présenter comme suit :

Dépenses de fonctionnement

C/023 : - 4 508.41 €

Recettes de fonctionnement

C/002 : - 4 508.41

Dépenses d'investissement

C/001 : + 0.41 €

Recettes d'investissement

C/1068 : + 4 508.41 €

C/021 : - 4 508.41 €

C/1641 : + 0.41 €

La décision modificative est acceptée à l'unanimité.

3. ONF : état d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer

- sur la présentation de l'état d'assiette des coupes concernant les parcelles 12a et 20b
- sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis soit bois de chauffage.

Le Conseil accepte à l'unanimité

4. Location licence IV.

Madame Le Maire explique que les gérants de l'épicerie ont déposé un permis de construire (accepté) pour aménager un bar dans les locaux attenants à l'épicerie. Ils ont demandé si la commune pouvait leur louer sa licence IV.

Madame Le Maire fait lecture d'un projet de bail de location. Une conseillère précise qu'il faut ajouter l'adresse du bar dans l'article 1 du projet du bail, et que la dénomination du document n'est pas « bail » mais « convention »

Location de la licence IV acceptée à l'unanimité

5. FEDER – Plan de financement.

Il est fait lecture dans le détail du plan de financement afin d'en expliquer les différents points :

Le marché de travaux du tènement Androz se scinde en 2 tranches : 1 tranche ferme qui correspond aux travaux du commerce, et une tranche optionnelle qui concerne le logement VIF.

La 1^{ère} partie fait état du coût des travaux par lot, des honoraires, des études et diverses missions, et par tranche,

La seconde partie fait état des subventions demandées par tranche : AAP (département), DETR (état) et FEDER (union européenne).

La 3^{ème} partie concerne le reste à charge pour la commune.

Le plan de financement est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions

6. Actions du maire dans le cadre de ses délégations.

DIA MEGARD/SELBI : terrain à bâtir Route de Saffre

DIA STEURER/HENNUYER : terrain bâti Montée de Charnequin

DIA DE LILLA/AZEMA : terrain bâti Allée du Mollard

7. Compte-rendu des commissions.

* Communication : Une journée citoyenne pour le désherbage du cimetière aura lieu le mercredi 22 octobre 2025 de 8h30 à 11h30. Les flyers seront distribués avec le prochain FRONTONACUM

- * Affaires sociales : 14 personnes sont inscrites aux ateliers BONS JOURS
- * Garderie périscolaire : la nouvelle organisation pour les inscriptions a été difficile à mettre en place mais nous n'avons eu que de très bons retours des parents. Un four et un abri de jardin ont été achetés et devraient être mis en place rapidement.
- * Le marché de Noël 2025 aura lieu le samedi 13 décembre en journée. L'association « Le petit chasseur bressan » tiendra la buvette.
- * L'association FIBRO JURA ENSEMBLE demande l'autorisation de participer à notre marché du 26 septembre, afin d'informer sur la fibromyalgie. Accepté.
- * Le 6 décembre, l'association « ANIMATION ET DECOUVERTES » en partenariat avec BLI et la bibliothèque de FRONTENAUD, organise le TELETHON à la salle polyvalente. Une vente de livres provenant des bibliothèques du réseau aura lieu.
- * Voirie : Des travaux de forage au pont du VENAY ont lieu. Une canalisation d'eau potable doit être déviée, de Saffre au Venay. Elle passera sous la rivière.

8. Informations diverses.

- * Des riverains nous ont signalé que le panneau annonçant l'école route de RÉRAFAY était masqué par la végétation d'un administré. La municipalité va contacter cette personne afin qu'il fasse le nécessaire.
- * La municipalité a acheté des chaises pour la salle polyvalente. Une série d'anciennes chaises a été proposée aux associations. ANIMATION ET DECOUVERTES et LES BOUILLEURS DE CRU vont en récupérer quelques-unes.
- * Une locataire d'un des logements communaux a fait une remarque concernant le problème d'appel de loyers pour les mois de juillet et août.
- * Les employés vont poser de la laine de verre dans les greniers des appartements situés au-dessus de l'école maternelle. La question a été posée de savoir si les locataires ou la mairie, pouvaient bénéficier de l'isolation à 1 €.
- * Le débarrasage des ex-bâtiments ANDROZ a été terminé cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h25